

La Communauté de Communes Cœur du Var vous invite à découvrir son territoire à pied, à VTT ou encore à cheval.

Balisage :

Certains circuits sont balisés et jalonnés d'informations directionnelles. Chaque poteau directionnel porte un numéro de référence et un nom uniques associés aux coordonnées GPS (wgs84). Ils sont matérialisés sur les cartes par leur numéro. Les lames indiquent le prochain poteau-flèche et sa distance en kilomètre. Elles facilitent l'orientation générale. Sur tous les circuits, le balisage à la peinture guide le randonneur. Il est apposé sur les arbres, les rochers bordant les itinéraires.



Tout droit



Changement
de direction



Mauvaise
direction

Bon à savoir :

La chasse est pratiquée dans nos forêts (automne, hiver) : respectez les panneaux, les consignes des chasseurs et faites preuve de prudence en signalant votre présence.

L'état d'un itinéraire peut s'altérer au gré des conditions extérieures. Il appartient à chaque randonneur quelle que soit son activité, de s'assurer de son itinéraire, de s'y engager sous sa propre responsabilité. N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages causés à vous-même, à des tiers et aux biens qui résultent de l'inadaptation de votre comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles.

Charte du randonneur

- N'empruntez le sentier qu'en période autorisée : renseignez-vous sur l'état d'ouverture des massifs forestiers (en particulier l'été).
- Regardez sans toucher, respectez les cultures et les vergers, ne cueillez pas, ne prélevez pas d'espèces et veillez à ne pas déranger la faune.
- Que vous soyez piéton, cavalier ou cycliste, soyez vigilant à la signalisation qui vous concerne. Restez sur le sentier balisé.
- Ne faites pas de feu, ne jetez pas de mégots de cigarettes même éteints.
- Veuillez ramener vos déchets et autres déchets avec vous.
- Restez courtois et discrets avec les autres utilisateurs des chemins.
- N'utilisez le sentier qu'à pied, en cycle non motorisé ou à cheval.
- Veillez à refermer les barrières après les avoir franchies.
- Munissez-vous de chaussures adaptées, d'eau, éventuellement d'un chapeau.
- A VTT, portez un casque.
- Tenez votre chien en laisse.



Contacts utiles :

Météo France : 0 899 710 283

Secours : 112

Pompiers : 18

Lors de l'utilisation de la topo-fiche ou si vous rencontrez des anomalies lors de votre passage sur les sentiers, faites-nous part de vos observations.

CŒUR DU VAR TOURISME

04 89 26 03 80 | tourisme@coeurduvar.com

Retrouvez d'autres topo-fiches
sur coeurduvartourisme.com

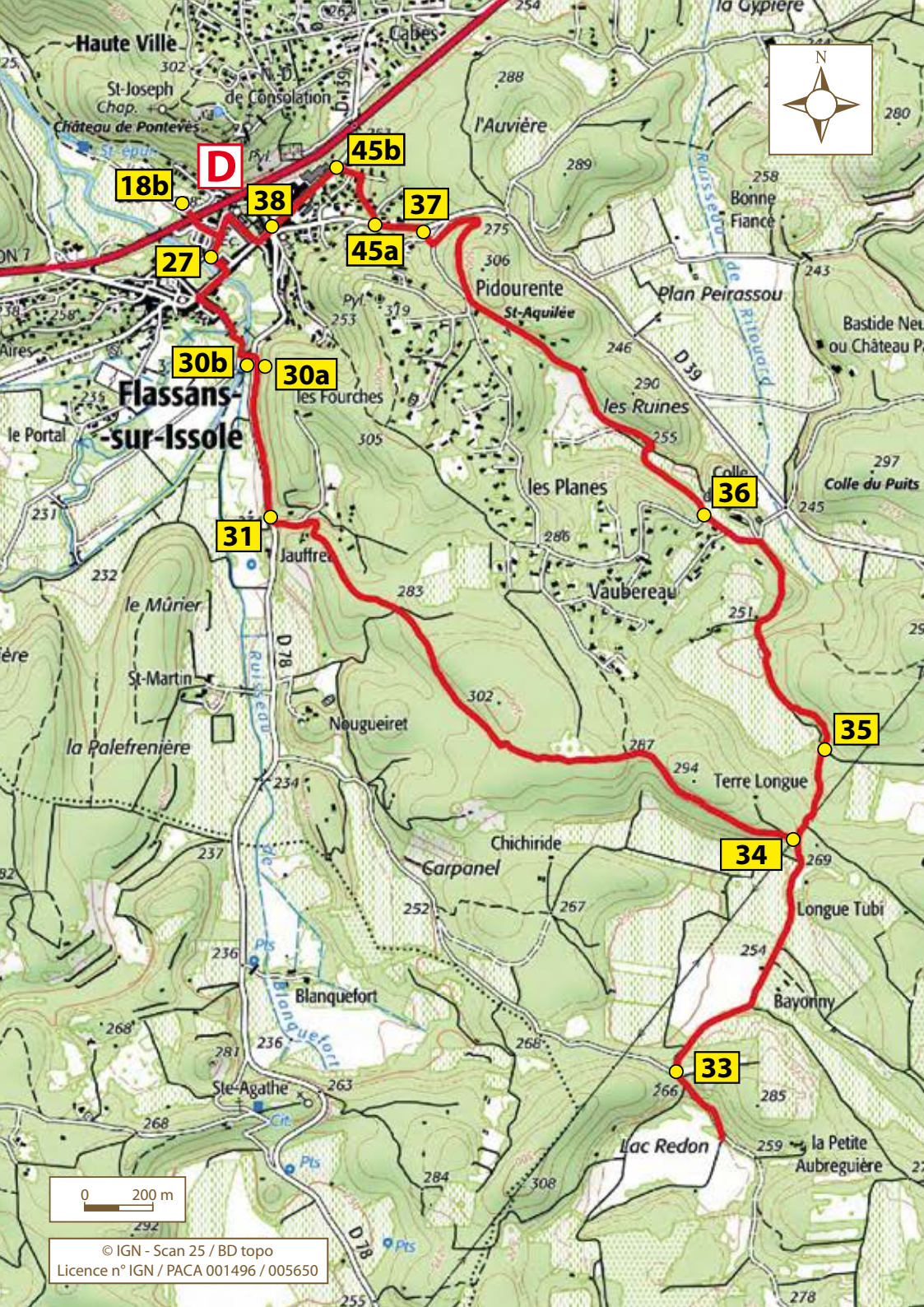
Rejoignez-nous



Flassans s/ Issole Le lac Redon

Randonnée facile • Distance : 8,8 km





Flassans s/ Issole

Le lac Redon



Randonnée facile • Distance : 8,8 km • Temps marcheur : 2h50

Le lac Redon est considéré comme une mare temporaire parce qu'il alterne des périodes humides avec des périodes sèches. Sa diversité biologique est remarquable, renfermant quelque 300 espèces animales et végétales dont certaines très rares, comme l'Armoise de Molinier.

18b Du parking du Pigeonnier, en passant sous la DN7, rejoindre l'école (100 m), puis prendre à gauche au nord ouest vers

38 La chapelle Saint Roch (400 m). Poursuivre sur l'avenue en passant devant la coopérative vers

45b Vigne Presse (700 m). Prendre à droite dans le quartier résidentiel jusqu'à

45a Vigne Presse (900 m). Traverser la D39, pour rejoindre

37 L'ubac de Sainte Achillée (1,1 km). Prendre le chemin de terre à gauche qui s'élève modérément. A la première maison, prendre de nouveau à gauche sur le chemin revêtu de Sainte Achillée jusqu'à

36 Vaubereau (2,6 km). Poursuivre à gauche sur le chemin revêtu. Au virage, prendre le chemin à droite. Traverser un bois pour déboucher sur des vignes. Avant le portail, prendre à gauche le sentier qui passe sous un chêne vénérable, poursuivre en sous-bois et rejoindre

35 Colle Tortue (3,4 km). Prendre à droite le chemin en direction du

34 Collet de la Bayonny (3,7 km) pour ensuite se diriger vers

33 Le chemin de l'Aubreguière (4,5 km). A 250 m au sud se trouve le lac temporaire de Redon (site natura 2000). Retour par le même chemin à la balise **33** et **34** (5,8 km). Continuer à gauche, direction nord ouest, sur un sentier. Celui-ci traverse la forêt communale de Terre Longue. D'abord à découvert en raison d'une coupe de bois, le sentier devient plus confortable à l'abri des chênes verts et des pins jusqu'à se transformer en un chemin forestier qui mène à

31 Jauffret (7,8 km). Longer sur 500 m le bas-côté de la D78 (soyez vigilant) pour rejoindre

30a Le lavoir de la Rouquette (8,3 km). Admirez l'oratoire Saint Roch, le lavoir et, côté gauche du pont, le barrage de régulation des eaux. Poursuivre vers la balise toute proche

30b Le lavoir de la Rouquette. Prendre à droite un chemin herbeux, franchir une passerelle qui enjambe l'ancien lit de l'Issole et la source du Colombier (portage du VTT). Continuer par la rue source du Colombier jusqu'à l'avenue Général De Gaulle que l'on traverse pour rejoindre, en poursuivant à droite sur l'avenue,

27 La place Jean Jaurès (8,7 km) un retour à gauche au

18 Parking du Pigeonnier (8,8 km).



D Parking

du Pigeonnier, passer sous la DN7 après la salle Gavoty

Balilage jaune

Dénivelé : 295 m



Danger :

- Passage de 500 m sur la D78 qui relie Flassans à Pignans.

En chemin :

- Point de vue sur le château des Pontevès
- Site Natura 2000 du Lac Redon.
- L'Issole.

